Document generated on 08/04/2025 5:48 a.m.

Les Cahiers des dix

Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français

Pierre Trépanier

Number 50, 1995

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1012916ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1012916ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Trépanier, P. (1995). Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français. *Les Cahiers des dix*, (50), 255–294. https://doi.org/10.7202/1012916ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français

par Pierre Trépanier

Et suffira-t-il à notre immobile sympathie d'admirer de loin un geste qui nous appelle ?

Maurice Barrès, *Colette Baudoche*

Le nom d'Esdras Minville évoque à la fois l'École des Hautes Études commerciales, une conception exigeante de la vie intellectuelle, le mouvement nationaliste de Montréal, la doctrine sociale de l'Église et l'amour indéfectible de la petite patrie gaspésienne. Il devrait surtout rappeler l'invitation pressante que ce grand penseur a lancée à sa nation de se trouver au rendez-vous de l'histoire. Sans qu'il y ait de sa faute, le renouvellement du nationalisme traditionaliste a avorté. En 1945-1965, soit une vingtaine d'années, le Canada français a abordé un carrefour décisif, convaincu de la nécessité d'un renouveau, d'une révolution, mais hésitant devant la formule à retenir. S'engagerait-il sur la voie du libéralisme antinationaliste et laïciste, rompant ainsi avec son histoire et ses maîtres à penser ? Prendrait-il plutôt le chemin du néo-nationalisme, difficile conciliation du nationalisme et du libéralisme doctrinal, tendances antinomiques dont l'accord de circonstance masque les contradictions, sans pouvoir en empêcher un jour ou l'autre le ressurgissement ? Au contraire, se laisserait-il séduire par un projet, radical dans son inspiration et progressif dans sa réalisation, de renouvellement et de reconquête dans le droit fil de la tradition nationale vivante ? Si, en 1995, persiste l'ambivalence entre les deux premières options, la répudiation de la dernière paraît certaine. Ainsi se constate la dilapidation de l'héritage d'Henri Bourassa, le maître des années 1900 et 1910, de Lionel Groulx, le maître des années 1920 et 1930, et d'Esdras Minville, le maître des années 1940-1955.

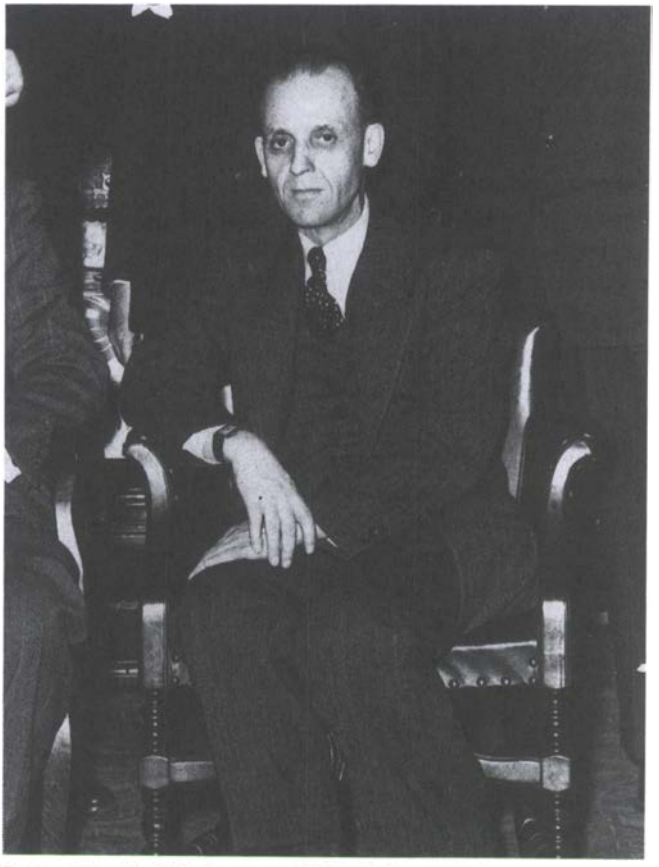

Esdras Minville, Prix Duvernay 1947 (Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx, Fonds Roger Duhamel, P46/T1, 3.19).

Né à Grande-Vallée en 1896, Esdras Minville a poussé ses racines en Gaspésie, en a gravé pour toujours les beautés dans son cœur et recueilli les enseignements socio-économiques. La pensée économique de Minville s'éclaire quand elle est rapportée à son expérience gaspésienne de travailleur de la mer et de la forêt, avec son idéal de l'établissement autonome. Si son esprit s'élève sans effort jusqu'aux abstractions et aux principes, il n'oublie jamais les réalités concrètes, quotidiennes, les hommes et les femmes usés à la peine, les villages pauvres et fiers, qui fournissent le véritable critère de sa pensée, la pierre de touche de ses idées. Seuls l'ignorance, les préjugés ou la mauvaise foi

peuvent expliquer qu'on ait pu juger son programme coupé du réel. D'où aussi son insistance sur la nécessité de la recherche sur le terrain, des inventaires et des analyses. Soulignons ce premier paradoxe: la réputation imméritée d'irréalisme pratique et de rigidité théorique d'une pensée qui n'a cessé de s'éprouver au contact de l'expérience.

L'intellectuel et la nation

Minville concevait la vie intellectuelle comme un sacerdoce, l'intellectuel officiant dans le temple de la vérité. D'où les devoirs de l'intellectuel catholique: devoirs du témoignage, du perfectionnement personnel, devoir de vérité, devoir d'apostolat[1]. Pour lui, la vérité ne faisait qu'un avec le Verbe, et son service, bien que relevant de la rationalité scientifique et de la démarche empirique, recevait de la transcendance sa cohérence ultime et son couronnement. Cette transcendance, il la concevait en catholique et, dans sa montée vers elle, prenait pour guide le magistère. Il savait très bien établir les distinctions indispensables entre les dogmes — indiscutables — définis par l'Église et les enseignements sociaux proposés par cette dernière et qui, eux, ne s'imposaient pas avec la même force à la conscience des catholiques. Aussi, à cette doctrine sociale de l'Église, au centre de laquelle trône la notion de subsidiarité[2], il avait adhéré de l'intérieur, après un examen approfondi et raisonné menant à une synthèse forte et harmonieuse, séduisante pour l'esprit et puissante pour l'action. Il n'allait pas abandonner le syndicalisme catholique ou le corporatisme social simplement parce que des *citélibristes* les avaient déclarés dépassés ou parce que des clercs contestataires en recommandaient l'abandon. Rien n'était plus étranger à sa conception de la mission de l'intellectuel que le dilettantisme, le dandysme de l'esprit. Les effets de mode n'avaient nulle prise sur cette haute conscience. Les heurts étaient inévitables avec tous ceux qui, par conviction ou aveuglement, œuvraient au démantèlement de la synthèse canadienne-française traditionnelle, structurée par le catholicisme et la

1. *Œuvres complètes* d'Esdras Minville [désormais *OC*], éditées par François-Albert Angers, v. 5, *Le travail*, Montréal, Les Presses H.E.C. et Fides, 1982, p. 286-287. Ce texte est de 1950.

2. Principe selon lequel l'État s'abstient de s'ingérer dans la libre activité des personnes et des sociétés particulières (familles, professions, corps intermédiaires, régions), tout en se reconnaissant le devoir de les aider au besoin à atteindre leur fin.

francité, cette dernière aux accents plus ou moins maurrassiens[3]. Ces adversaires, on pourrait les regrouper dans l'école sociologique de Québec, dont les traits les plus évidents sont le libéralisme même philosophique et l'antinationalisme. Libéralisme même philosophique car maintenir le dépôt de la foi mais pour le confiner dans le privé, c'est du libéralisme; antinationalisme, car confier en bonne partie au gouvernement fédéral — et au mépris des leçons de l'histoire — le sort de la nation et s'acharner à couler cette nation dans des cadres pensés par et pour d'autres, ce n'est pas seulement opter pour la centralisation politique et, par là, affaiblir la nation, c'est encore la disposer à renier son identité profonde. L'école de Québec a triomphé bien que sa victoire n'ait pas été sans mélange[4]. Quoi qu'il en soit, cette victoire a relégué Minville dans l'ombre, au rang des perdants, des vaincus de l'histoire, de ceux qui ont tort. Mais la Révolution tranquille a une autre dimension, qui, cette fois, lui donne raison: celle de l'affirmation nationale, de l'autodétermination et de la souveraineté. Elle s'est donc voulue à la fois libérale et — au grand dam de l'école de Québec — nationaliste. L'exclu attend de se voir reconnaître sa place dans l'histoire et son rôle dans la Révolution tranquille.

---

3. De la monarchie héréditaire et antiparlementaire de Maurras, les intellectuels canadiens-français ne retenaient pas grand-chose, étant donné la différence de situation entre la France et le Québec. Ils étaient plus sensibles à la lecture maurrassienne de l'histoire française et de ses liens intimes avec le catholicisme, histoire où s'enracinait et que prolongeait en terre américaine le Canada français. Ils applaudissaient au combat pour la défense et illustration de la nation, toujours vue dans la perspective d'une philosophie de l'histoire tragique, volontariste et exaltante. En outre, moyennant les adaptations qu'imposait le parlementarisme britannique, ils pouvaient s'inspirer des critiques et des libertés maurrassiennes. De ces libertés et de ces critiques, Maurras pouvait déjà proposer une forte synthèse dans un article de la *Gazette de France* du 6 mai 1899: «[1] Critique du système successoral révolutionnaire. Liberté de tester. Reconstruction de la *famille*. [2] Critique de la centralisation municipale. Liberté locale. Reconstruction de la *commune*. [3] Critique du département. Liberté régionale. Reconstruction de la *province*. [4] Critique du libéralisme économique. Liberté syndicale. Reconstruction des groupes *professionnels* ou *corporations*. [5] Critique du libéralisme politique. Liberté, ou indépendance, ou force nationale. Reconstruction de la *liberté gouvernementale*» (cité par Léon S. Roudiez, *Maurras jusqu'à l'Action française*, Paris, André Bonne, 1957, p. 327-328).

4. Évidemment, il ne faut pas ici prendre le terme *école* dans son sens doctrinal strict, mais dans l'acception plus lâche de *sensibilité* ou de *tendance*, de *climat intellectuel*, façonné aussi par le loyalisme du Séminaire de Québec et le patriotisme pancanadien d'historiens de l'Université Laval. En tout cas, la polarisation Québec-Montréal est indéniable et n'a pas échappé au philosophe Jacques Dufresne (*Le Courage et la Lucidité. Essai sur la constitution du Québec souverain*, Sillery, Septentrion, 1990, p. 43-49).

Comment racheter Minville, catholique et nationaliste canadien-français, aux yeux de la postérité, c'est-à-dire du Québec contemporain? D'autant qu'il s'est entêté à dire la vérité, en 1960 comme en 1940. «Qui ne gueule pas la vérité, quand il sait la vérité, se fait le complice des menteurs et des faussaires!» C'est de Péguy, dans la première livraison des *Cahiers de la Quinzaine* (1900), qui résumait ainsi son programme: «Dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité, dire bêtement la vérité bête, ennuyeusement la vérité ennuyeuse, tristement la vérité triste [...] non pas seulement pour les questions de doctrine et de méthode, mais aussi, mais surtout pour l'action...» Je reconnais Minville dans ce manifeste: la vérité et la liberté de la dire. En 1976, François-Albert Angers a rendu un bel hommage au culte que vouait Minville à la liberté intellectuelle[5].

Si l'historien est l'interprète des générations, il lui revient de réunir les conditions indispensables au dialogue, non seulement en traquant l'anachronisme, mais encore en crevant les écrans que dressent le temps et l'idéologie. Notre époque n'a pas l'air de s'en douter, mais on peut être à la fois un nationaliste catholique, un citoyen méritant et une conscience intègre. Se refuser à l'admettre, c'est se placer dans la situation de ne jamais saisir la vie et l'œuvre de Minville. Ce dernier a toujours respecté l'ordre catholique des valeurs et n'a jamais idolâtré la nation, encore moins l'État ou la race. Pour lui, la nation est un groupement humain, historique et culturel, qui ne ressortit pas à la biologie, mais à la sociologie[6]. Il récuse à la fois la prétention de l'individu d'être son propre créateur et la thèse pseudo-scientifique qui affirme, «avec

5. François-Albert Angers, «Esdras Minville et l'École des Hautes Études commerciales», *L'Action nationale*, v. 65, n[os] 9-10, mai-juin 1976, p. 673-676.

6. «Une nation n'est donc ni un fait économique, ni, en dépit de l'opinion courante, un fait politique. C'est un fait sociologique, une communauté de culture. [...] Tout citoyen doit avoir le culte de l'histoire: histoire de son pays, histoire de sa nation, l'une en regard de l'autre» (Esdras Minville, «Éducation nationale et sociale», *La Jeunesse*, 23[e] session des Semaines sociales du Canada, Saint-Hyacinthe, Montréal, Secrétariat des Semaines sociales du Canada, École sociale populaire, 1946, p. 269.) En effet, la nation et le pays ne coïncident pas toujours. Partis de cette définition traditionnelle au Canada français, les néo-nationalistes s'en sont peu à peu éloignés pour tomber finalement dans une complète inversion des termes. La nation doit signifier désormais la citoyenneté sous peine de péché d'ethnicisme. Le vocable *Québécois* est encore tout chargé de cette histoire sémantique, dont il trahit chaque jour les désaccords.

des théoriciens du nationalisme comme Barrès, que l'individu n'est rien en soi qu'une sorte d'automate dont l'hérédité a réglé d'avance tous les mouvements et jusqu'aux moindres réflexes[7]». La personne et la famille sont premières, et l'on ne saurait tolérer, pensait-il, que leurs libertés fussent immolées à la nation ou à l'État, dont la raison d'être est de les servir. Depuis les années 1960, l'étatisme débridé n'a cessé de saboter la responsabilité de chacun et, par là, sa dignité. Autre défaite pour Minville. En revanche, un peu comme Péguy, cet autre nationaliste, il ne pouvait accepter de voir invoquer les droits des individus pour ruiner les fondements de la nation et ébranler le patriotisme. Il serait assez facile de démontrer que l'histoire contemporaine est tissée de ces trahisons humanitaires. Et, logique, Péguy s'est élevé contre l'antimilitarisme socialiste. Mais il s'est aussi dressé contre la subordination maurrassienne de la Justice à la Cité même s'il révérait «le très respectable langage de la continuité, de la continuation temporelle du peuple et de la race, du *salut temporel du peuple et de la race*» (17 juillet 1910). Tout comme Péguy et pour la même raison — le christianisme —, Minville, j'en ai l'intime conviction, ne pouvait se contenter du salut temporel de la nation et vivait, selon la formule si magnifiquement absolue du même Péguy, «dans une anxiété constante du salut éternel de notre peuple, du salut éternel de notre race», c'est-à-dire de son maintien dans l'honneur et la dignité qu'exige sa mission providentielle[8].

À la recherche d'Esdras Minville

Nul n'a fait plus que François-Albert Angers — disciple, collaborateur, ami — pour la connaissance de la doctrine, de l'action et de la carrière de Minville. On lui doit des articles de synthèse comme «L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle», qui est une réfutation des exagérations de Michel Brunet, «Naissance de la pensée économique au Canada français», «Nationalisme et vie économique»;

7. Esdras Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», d'abord paru dans *l'Action nationale*, 1er semestre 1934 et reproduit dans les *Œuvres complètes*, v. 9: p. 398. Je ne suis pas sûr que Minville n'exagère pas quelque peu les positions de Barrès.

8. De nos jours, la problématique de la mission n'est continuée que par de rares auteurs, tel Marcel Clément dans *les Nations ont-elles une vocation?*, Paris, L'Escalade, 1994, 266 p.

ou plus spécialisés, tel «La pensée économique d'Esdras Minville[9]». On lui doit surtout l'édition annotée des *Œuvres complètes* d'Esdras Minville, en cours de publication, qui compte à ce jour douze volumes, soit 6 700 pages, dont la lecture intégrale a fourni la matière du présent article[10]. François-Albert Angers et ses éditeurs (Fides et l'École des Hautes Études commerciales) ont mérité la reconnaissance du chercheur, sans doute, mais surtout de l'honnête homme soucieux de puiser chez un maître canadien-français une pensée nationale et sociale accordée à son milieu, et cela d'autant plus que l'édition québécoise craint d'habitude les publications d'envergure. Angers a conçu une édition didactique, plutôt que critique ou savante. Je n'entends pas par là que le travail n'est pas soigné ou n'est pas accompagné de présentations et de mises au point. Économiste lui-même, ami et collaborateur de Minville, je le répète, témoin de sa vie et de sa carrière, Angers est un observateur privilégié, qui, par ses introductions et ses notes, guide le lecteur et lui communique des connaissances dont, autrement, avec le passage des ans, il risquerait d'être le seul dépositaire. Mais il a voulu agencer les textes parus et inédits de Minville de telle sorte qu'ils constituent un ensemble cohérent, ce qui est particulièrement réussi pour la production proprement économique. Ainsi, Minville le sociologue nous apparaît aussi comme un des maîtres de l'économie politique au Canada français. Pour atteindre ce résultat, l'éditeur a fait des choix que d'aucuns discuteront, mais qui, à mon sens, se justifient pleinement compte tenu du but annoncé. Les textes ne sont donc pas publiés *in extenso* et dans l'ordre chronologique. On a opté pour un plan logique, tout en essayant de supprimer les redites autant que possible. C'est dire qu'on a pratiqué

9. François-Albert Angers, «Naissance de la pensée économique au Canada français», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, v. 15, n° 2, septembre 1961, p. 204-229; «Nationalisme et vie économique», *RHAF*, v. 22, n° 4, mars 1969, p. 589-610; «L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle», Robert Comeau, éd., *Économie québécoise*, Montréal, Les Cahiers de l'Université du Québec, 1969, p. 417-432 (repris dans Rodrigue Tremblay, dir., *L'Économie québécoise. Histoire, développement, politiques*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 149-162); «La pensée économique d'Esdras Minville», *Économie québécoise*, p. 465-483.

10. Je remercie Monsieur François-Albert Angers d'avoir répondu à mes questions et de m'avoir communiqué ses commentaires oralement et par correspondance (lettres des 24 février, 14 mai, 11 octobre et 3 novembre 1994). J'ajoute, selon la formule consacrée, que je suis seul responsable des erreurs que mon texte peut comporter.

des coupures dans les textes, des fusions et des intercalations, mais toujours en prenant soin d'indiquer en notes les modifications apportées. D'ailleurs le chercheur peut au besoin recourir au fonds Minville à la bibliothèque Patrick Allen de l'École des Hautes Études commerciales.

Les douze volumes sont regroupés en séries. La première s'intitule «La vie économique» et comprend les volumes premier (*L'Économie du Québec et la science économique*), 2 (*Systèmes et structures économiques*), 3 (*Plan et aménagement*, tome I, *Les données fondamentales*), 4 (*Plan et aménagement*, tome II, *Les secteurs de base*), 5 (*Le Travail*), 6 (*Propos sur la conjoncture des années 1925-1938*, tome I, *De la grande prospérité à la grande crise*), 7 (*Propos sur la conjoncture des années 1925-1938*, tome II, *Décevante reprise, les finances publiques, les relations internationales*). La deuxième série, «Pages d'histoire», rassemble des textes historiques et autobiographiques, des souvenirs et des témoignages toujours de la plume de Minville: volumes 8 (*Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*), 9 (*Les étapes d'une carrière [Causeries autobiographiques et textes connexes]*), 10 (*Visions d'histoire du Canada et du Canada français*), 11 (*Quarante ans de carrière à l'École des Hautes Études commerciales*). La troisième série, «La vie sociale», ne compte encore qu'un volume, le douzième (*Le nationalisme canadien-français*). Ainsi, grâce à un labeur acharné et à une connaissance intime de l'œuvre minvillienne, Angers a composé à partir de textes divers et parfois disparates, — tantôt de circonstance ou de caractère pédagogique, visant la formation de l'élite ou l'éducation populaire, tantôt tirés des chroniques que signait Minville dans *l'Actualité économique*, du combat qu'il menait à *l'Action nationale* ou des travaux qu'il a préparés pour des commissions d'enquête, — un ensemble fortement charpenté, intellectuellement solide, brillant plus d'une fois, qui classe d'emblée Minville au rang des grands maîtres du nationalisme canadien-français — ou, ce qui s'équivaut, de la droite traditionaliste, — avec Henri Bourassa, Lionel Groulx et Angers lui-même. Je serais tenté d'accorder à Minville la première place au point de vue de l'ampleur proprement doctrinale. En somme, les *Œuvres complètes* tiennent lieu des quelques livres qu'aurait aimé écrire Minville, une fois retraité, dans l'ambition de donner au public sa somme, mais dont la maladie ne lui a pas laissé le loisir.

Il faut ajouter les quelques livres que Minville a lui-même fait paraître: *Invitation à l'étude*[11]; *Le Citoyen canadien-français. Notes pour servir à l'enseignement du civisme*[12]; *Les Affaires. L'homme — les carrières*[13], sans compter des ouvrages collectifs comme les «Études sur notre milieu», dont l'initiative lui revient[14], ou les actes des Semaines sociales du Canada, dont il était l'un des conférenciers les plus appréciés. Parmi les brochures, le choix se portera de préférence sur *La Politique qu'il nous faut*[15] et sur *Quelques données du problème politique au Canada français*[16]. Le ton incisif et polémique des premiers textes dans *L'Action française* a sans doute laissé la place à plus de retenue et de diplomatie à partir du moment où il est chargé de la direction de l'École des Hautes Études commerciales, mais, pour le fond, l'unité l'emporte. Il y a évolution évidemment, l'accent se déplaçant selon les époques et les exigences de l'heure, mais il s'agit davantage d'un approfondissement que d'une réorientation ou d'une rupture, encore que la prudence s'impose faute d'études détaillées et nuancées[17].

On ne peut donc que se réjouir du fait que François-Albert Angers consacre sa retraite étonnamment active à l'entreprise monumentale de l'édition des œuvres de Minville, surtout quand le silence ne se rompt qu'au profit de la calomnie. Selon Esther Delisle, «en octobre 1935, Esdras Minville, au nom de l'Action nationale, y va d'un long article admiratif sur le national-socialisme allemand qu'il propose en modèle à son mouvement». Il «voit dans l'Allemagne nazie l'incarnation des

11. Montréal, Fides, 1967, 176 p. Il s'agit du cinquième tirage (20e mille) de la quatrième édition revue et corrigée de l'ouvrage d'abord paru en 1943. Dans l'œuvre de Minville, c'était le titre que préférait le père Richard Arès (confidence recueillie au sortir d'une réunion de la Ligue d'action nationale).

12. Montréal, Fides, 1946, 2 tomes (277 et 341 p.).

13. Montréal, Fides, 1965, 174 p. Ce livre réunit deux titres: *L'Homme d'affaires* (1944) et *Le Chef d'entreprise* (1953).

14. Montréal, Fides, 5 volumes, 1942-1946.

15. Montréal, ACJC, 1932, 44 p.

16. Montréal, Éditions des Cahiers de Nouvelle-France, 1958, 24 p.

17. On a cru discerner dans l'évolution de Minville une désaffection pour le corporatisme dans l'après-guerre, voir Pierre Harvey, «Les idées économiques d'Esdras Minville des débuts à la maturité (1923-1936)», *L'Action nationale*, v. 65, nos 9-10, mai-juin 1976, p. 627. À la suite de François-Albert Angers, je conteste cette interprétation dans «Quel corporatisme?», *Les Cahiers des Dix*, no 49, 1994, p. 159-212.

aspirations de Lionel Groulx, de l'Action nationale et des siennes[18]». Difficile d'accumuler plus de faussetés et de sottises en si peu de mots! Dans ce texte, Minville présente *Orientations* de Lionel Groulx, un recueil d'articles et de conférences[19]. Il n'y étudie pas l'Allemagne nazie de 1935. Sur vingt-deux paragraphes, deux mentionnent le national-socialisme par le biais d'une citation, prudente, de Gonzague de Reynold et de son application par Minville au mouvement nationaliste canadien-français. Ces quelques phrases ne comportent aucune adhésion au national-socialisme. Contre ces falsifications de l'histoire, le recours aux textes est un remède souverain. Si Esther Delisle s'était donné la peine de prendre connaissance, même superficiellement, de l'œuvre de Minville, elle nous aurait épargné ces âneries.

Minville a peu écrit sur le nazisme. Qu'en dit-il? Il porte sur lui une appréciation sociologique et un jugement moral. Il pose en principe que l'imitation servile est à rejeter parce qu'elle conduit droit à l'échec. Combien de fois n'a-t-il pas adressé ce reproche aux élites canadiennes-françaises: «Nos attitudes procèdent encore trop souvent d'un vieux pli colonial. Au lieu d'inventer nous-mêmes nos solutions, c'est-à-dire de les déduire de notre propre philosophie sociale, interprétée elle-même en regard des problèmes comme ils se posent chez nous, nous cherchons à emprunter celles que d'autres peuples ont imaginées selon une pensée et pour des milieux différents [...][20]» Avant-guerre, Minville notait froidement «que le fascisme n'est pas un article d'exportation [...] Je dis la même chose du nazisme[21].» À ce critère sociologique, s'ajoute une norme morale: «Doivent être écartées toutes [les doctrines] qui prennent de la vie sociale une vue étroitement matérialiste, s'appuient trop

18. Esther Delisle, *Le Traître et le Juif. Lionel Groulx*, le Devoir, *et le délire du nationalisme d'extrême droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Outremont, L'Étincelle, 1992, p. 47, 244 et 252.

19. Esdras Minville, «Ce que nous voulons...», *L'Action nationale*, octobre 1935, p. 92-102 (les lignes sur lesquels Esther Delisle brode son roman se trouvent aux pages 96-97).

20. Minville, *Le Citoyen canadien-français. Notes pour servir à l'enseignement du civisme*, t. 1, Montréal, Fides, 1946, p. 186.

21. «La Croisée des chemins», conférence inédite devant la Chambre de commerce des jeunes, 1937, reproduite dans *les Œuvres complètes* d'Esdras Minville, éditées par François-Albert Angers, v. 1, p. 406 (le renvoi aux *Œuvres complètes* sera à l'avenir abrégé en *OC*, suivi du volume et de la page).

exclusivement sur un principe de lutte et supposent l'assujettissement de l'homme ou y aboutissent.» Sont donc condamnés sans appel «les totalitarismes de toutes marques, le fascisme, le nazisme et leurs succédanés qui, procédant d'une doctrine inhumaine de l'État, de la race ou de la classe, réduisent l'homme au rôle d'unité matricule dans un troupeau et le plient, corps et esprit, à la volonté souveraine et universelle du chef de l'État [...][22]» Ce qu'il faut déterminer, ce sont les répercussions du totalitarisme sur la «personne humaine»: «Le sort quotidien de l'Allemand naziste, se demande-t-il en février 1938, est-il beaucoup plus enviable que celui du Russe soumis depuis vingt ans au régime bolcheviste[23]?» De ce point de vue personnaliste découle nécessairement la conclusion que voici: «Un peuple comme le nôtre, qui n'a d'autre ambition politique que de vivre paisiblement sa vie sous le soleil du Bon Dieu, doit rester étranger à des idéologies qui procèdent beaucoup plus de l'esprit de domination de certains hommes que de leur désir de contribuer au relèvement matériel et moral de l'humanité. Le communisme est une destruction; le nazisme une idolâtrie, et les deux, une déchéance. Jamais les hommes ne grandiront par eux, et c'est le drame de notre époque que ces deux conceptions de la vie sociale et politique, apparemment si dissemblables, en fait si étroitement apparentées, se soient imposées avec tant de vigueur qu'en leur nom une moitié de l'humanité se dresse aujourd'hui contre l'autre. Si jamais la paix doit de nouveau régner dans le monde, ce ne sera pas par le triomphe de l'une ou l'autre; ce sera par un retour des esprits aux principes de justice et de charité apportés jadis par le Christianisme et qui sont d'autant plus propres à régir dans l'ordre et l'harmonie les relations humaines qu'ils ne procèdent pas de la pensée des hommes, mais d'une pensée plus haute, source de toute vie et de toute paix[24].» Appel, donc, à lutter contre le totalitarisme par le corporatisme social et le coopératisme. Minville élargit considérablement la mission qu'on était prêt d'ordinaire à reconnaître à l'idée coopérative, perspective que reprendra François-Albert Angers dans ses traités sur le sujet: loin d'être un expédient, une

22. *Le Citoyen*, p. 185.
23. *OC*, 2: 562.
24. *OC*, 2: 564.

solution ponctuelle, le coopératisme a une vocation globale. Entre le libéralisme d'une part et, d'autre part, le nazisme et le communisme, «le coopératisme se présente, lui, comme formule intermédiaire, comme solution du problème social au lieu du Totalitarisme[25]». En effet, il remédie au mal social, tout en préservant le sens des responsabilités, la liberté et la dignité.

Dès mai 1932, Minville constatait dans *l'Actualité économique* les «progrès inquiétants» de Hitler et de son groupe aux élections[26]. Toute sa pensée est une protestation contre le totalitarisme. C'est là une constante essentielle chez lui, le fondement de sa doctrine sociale. Dans une étude préparée en 1938-1939 pour la Commission Rowell-Sirois, il s'exprime très nettement: «L'individu isolé du "libéralisme économique" est une proie offerte à toutes les exploitations; l'État-Providence du socialisme et du communisme, une tyrannie imposée à la personne humaine — de même que l'État totalitaire du fascisme et du nazisme. Reste l'État, organe suprême de la société, appuyé sur des groupements de rang inférieur et collaborant avec eux au "bien commun". C'est la formule dont le syndicalisme constitue déjà l'amorce[27].» Il insiste en 1945 sur la conception catholique et canadienne-française de la vie: elle «place, d'une part, la réalisation de la personnalité et donc la préservation de la liberté personnelle au-dessus de tout autre préoccupation; d'autre part, elle fait reposer sur l'individu la responsabilité première du succès ou de l'échec de son existence[28].» Ainsi se trouve souligné l'ordre des priorités, dont le critère est le personnalisme tel que le comprend Minville: l'humanisme dépasse le matérialisme de toute la hauteur du spiritualisme; il conjugue liberté et responsabilité; il s'épanouit dans la solidarité nationale et sociale. Ces principes reconnus, la conclusion s'impose qu'il «ne doit jamais y avoir contradiction entre les exigences fondamentales de la vocation humaine et l'ordre social et politique, car ce sont de telles contradictions qui préparent le lit des totalitarismes de toutes marques[29].» Et de nouveau en 1946: «Comme

25. *OC*, 5: 134.
26. *OC*, 6: 567.
27. *OC*, 5: 332.
28. *OC*, 10: 146.

Canadiens français, nous appartenons à une civilisation personnaliste et qualitative que l'action nationale a pour objet, non seulement de sauvegarder, mais de mettre en pleine valeur [...] L'autonomie personnelle est une des données de notre culture, et l'établissement autonome, l'un de ses étais[30].» On pourrait multiplier les citations. Il est plus important de bien comprendre qu'il ne s'agissait pas chez Minville de vaines déclamations. Il voyait large et grand et loin; l'État avait un rôle capital à jouer; ce n'est pas sa faute si les gouvernements qui se sont succédé au Québec ne se sont pas laissé convaincre par son radicalisme. À la veille de la Révolution tranquille, dans la foulée de la Commission Tremblay — sa commission[31] —, Minville avertissait, encore une fois, qu'il «va nous falloir, au-delà des textes constitutionnels, reprendre conscience des exigences profondes et permanentes de notre survie et de notre progrès comme groupe et en faire l'objet d'une politique lucide[32]». Politique lucide: l'expression est à retenir. En tant que conseiller du Prince ou, mieux, de la nation, Minville en a fait l'objet central de sa recherche, qui unissait étroitement le national et le social.

Tout est affaire d'équilibre. S'il affirmait en mai 1934 que «le monde se meurt d'un excès de nationalisme économique[33]», il se gardait bien de conclure que le libre-échange intégral réglerait tout. En effet, non seulement était-il partisan d'un protectionnisme modulé et raisonné, qui s'ouvrirait à la libéralisation des échanges, mais encore s'imposait à sa conscience la conviction inébranlable que le problème économique, même entendu dans un sens technique, trouvera une bonne part de sa

29. *OC*, 10: 146.

30. *OC*, 3: 203; Esdras Minville, «Éducation nationale et sociale», *La Jeunesse*, 23e session des Semaines sociales du Canada, Saint-Hyacinthe, Montréal, Secrétariat des Semaines sociales du Canada, École sociale populaire, 1946, p. 269. La sociologie de Minville est à bien des égards d'inspiration leplaysienne. Ainsi de sa conception de «l'établissement autonome, pièce maîtresse de l'ordre social français, et dont la propriété paysanne est une des formes concrètes les plus typiques» (p. 256). Il le définit comme «un mode d'appropriation des biens, conçu de manière à soustraire l'individu aux dépendances extérieures et du même coup à le mettre en état de s'acquitter de ses responsabilités personnelles et familiales».

31. Minville l'a suscitée, inspirée, dirigée.

32. «M. Minville, au banquet de l'Ordre de la fidélité française. Une pensée nationale: condition du salut de notre groupe ethnique», *Le Devoir*, 21 juin 1957, p. 1-2.

33. *OC*, 7: 305.

solution au-delà de l'économique[34]. Voici du Minville à l'état pur (avril 1938): «L'économique est un aspect de l'humain, et le monétaire un aspect de l'économique. Le redressement de celui-ci suppose le redressement initial des esprits[35].» Ce serait se fermer à l'intelligence de la doctrine minvillienne que de ne pas accorder la place qu'elle doit occuper à cette hiérarchie morale et spriritualiste. Aucun ordre subordonné ne peut être à lui-même sa raison, sa loi et sa fin, qu'il soit économique, ou social, ou politique. D'où, en 1933, des critiques très dures contre «l'inanité et même la malfaisance foncière de la démocratie», conçue ici non comme un régime politique parmi d'autres, mais comme un régime qui s'est laissé dévoyer par le libéralisme doctrinal, un système qui s'est cru à lui-même sa propre règle. Récuser le libéralisme n'équivaut pas à renoncer à la liberté. En effet, «si le libéralisme comme système est dépassé, la liberté demeure comme attribut de la personne, et les exigences de la liberté comme fondement de l'organisation sociale et de la civilisation[36].» Ni la paix, ni le progrès ne sont possibles si la liberté ne s'équilibre de l'autorité, et d'abord de l'autorité morale. Cet axiome est si fondamental qu'il excusera une répétition: «La crise actuelle, observe Minville, est morale avant d'être économique et le redressement des faits doit procéder du redressement des esprits, en d'autres termes, de la restauration de l'autorité[37].» Et l'autorité est aussi politique. Vraiment, dans la mesure où Minville est représentatif des intellectuels nationalistes de l'entre-deux-guerres au Canada français, on ne voit pas comment on peut les accuser d'apolitisme. D'ailleurs, on le fait généralement avec une belle inconséquence puisqu'on leur reproche du même souffle leurs tendances fascisantes.

Le problème économique et la doctrine sociale de l'Église

Le problème économique que posait tragiquement sa Gaspésie natale[38], il en cherchera la solution à l'École des Hautes Études com-

34. Il serait particulièrement intéressant de prendre comme sujet de recherche les rapports entre la pensée économique de Minville et celle des droites françaises, à partir d'un questionnement inspiré de Anthony Rowley, «L'économie et le marché», Jean-François Sirinelli, *Histoire des droites en France*, t. 3, *Sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p. 381-419.

35. *OC*, 7: 205.

36. *OC*, 11: 543.

37. *OC*, 7: 606.

38. *OC*, 4: 383-466.

merciales, où il étudie de 1919 à 1922, où il enseigne à temps partiel puis à temps plein, et dont il devient directeur en 1938, poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1962. Les H.É.C. seront donc au cœur de sa vie pendant plus de quarante années d'un labeur inlassable. Le premier, je crois, François-Albert Angers a montré que Minville a véritablement fait œuvre d'économiste et non pas seulement de philosophe social. Les sept premiers volumes des *Œuvres complètes* de Minville en sont la preuve. Minville se rattache, comme Montpetit, son professeur, à l'école classique d'économie politique en ce sens qu'il admet l'existence de lois économiques et l'importance du marché et de la libre entreprise, mais il s'en éloigne dans la mesure où, se refusant, davantage que Montpetit d'ailleurs, à faire du libéralisme économique un absolu et plaçant l'homme au-dessus des faits économiques, il reconnaît à l'État le droit, le devoir même d'intervenir dans la vie économique en tant que gardien du bien commun. Si l'invasion des capitaux américains l'inquiétait tant, c'est qu'il redoutait la constitution d'un « sur-État économique assez fort pour imposer ses quatre volontés à l'État politique[39] ». Tenir compte des forces du marché, oui, mais pour les dompter, les placer résolument au service de l'homme, c'est-à-dire d'un développement équilibré, harmonieux, décentralisé et régionalisé, par le biais d'une planification non autoritaire. Tout cela le place, et dès les années 1920, parmi les pionniers de la nouvelle économie, au sens de François Perroux, telle qu'elle était en train de se constituer avant la rupture keynésienne. La pensée économique de Minville était antékeynésienne, mais aussi antikeynésienne en ceci qu'elle n'a cessé de professer un grand scepticisme à l'égard des manipulations monétaires et autres opérations de caractère conjoncturel, comptant plutôt sur une action globale, à long terme et en profondeur sur les structures. S'il avait été entendu, la politique économique du Québec en aurait été révolutionnée. Les idées économiques et sociales de Minville étaient dans certains domaines — tels la planification, le corporatisme et le coopératisme — d'un radicalisme que l'on conçoit mal si on en s'en tient à la placidité de l'expression, à la modération dans l'énoncé des objectifs immédiats et intermédiaires, à la prudence dans l'élaboration des projets d'application et, en général, à l'attachement aux formes économiques traditionnelles, c'est-à-dire l'établissement autonome et familial : le faire-valoir direct en agriculture, la petite et moyenne entreprise (individuelle, en société ou coopérative) et les professions libéra-

39. *OC*, 12 : 252. Ce texte est de 1927.

les. On relève ici des influences évidentes de l'école d'économie sociale de Frédéric Le Play, dont on connaît le rôle dans la gestation de la doctrine sociale de l'Église. Cette liberté par rapport aux traités d'Adam Smith et de Jean-Baptiste Say s'étend à la conception de l'économie nationale, à laquelle il attribue des fins et une légitimité propres, qui peuvent contrarier à bon droit les décisions individuelles, en fonction d'une pure rationalité économique, des producteurs et des consommateurs. Il appartient donc à l'école nationaliste d'économie politique illustrée par l'Allemand Friedrich List. Tout en admettant l'interdépendance des économies nationales (ce qui l'amène à condamner toute velléité d'autarcie) et l'utilité de libéraliser les échanges, surtout en période de contraction, il repousse toute position doctrinaire en la matière et pense que le protectionnisme a un rôle à jouer à certaines étapes du développement national et dans certains secteurs, afin, par exemple, de garantir le démarrage économique ou de consolider des secteurs vitaux telle l'agriculture. On peut conjecturer que le libre-échangisme actuel, qui a bien plus à voir avec l'idéologie mondialiste et l'égoïsme des géants (États ou entreprises) de l'économie internationale qu'avec la science économique, le laisserait pour le moins dubitatif.

Une obsession oriente donc sa carrière professionnelle et son œuvre, écrite en bonne partie dans la revue *l'Actualité économique*, qu'il fonde avec quelques collègues en 1925, et leur confère leur unité: celle du progrès et de l'affranchissement économiques des Canadiens français, que la formule d'Errol Bouchette — l'indépendance économique — pourrait synthétiser, mais à laquelle il préfère, par réalisme, celle d'autonomie économique. Au service de cette obsession, si on peut dire, on découvre chez Minville trois ou quatre axes de réflexion et d'action. D'abord la formation d'une classe d'entrepreneurs, d'hommes d'affaires pour forcer une percée des Canadiens français dans la production des richesses, pour en rééquilibrer la pyramide socioprofessionnelle et ainsi consolider la nation. Des années trente aux années cinquante, nul n'a fait plus que lui dans ce domaine. Il a eu à lutter contre une mentalité qui réservait le prestige et la considération sociale aux professions intellectuelles et libérales (prêtrise, droit, médecine).

Ensuite l'économie coopérative. La coopération lui semblait une structure taillée sur mesure pour le Canada français, riche d'hommes mais relativement dépourvu de capitaux. Jointe à l'idéal de l'établissement autonome, la solution coopérative se concrétisera dans les coopératives agro-forestières, l'un de ses projets de prédilection. Le

mouvement coopératif devait aussi contribuer à canaliser l'épargne canadienne-française pour la faire servir au développement du Canada français, un des objectifs globaux de la campagne d'Achat chez nous. On ne se donne même pas la peine d'étudier cette dernière en elle-même à cause du remugle d'antisémitisme qui s'en dégagerait et auquel la paresse intellectuelle se plaît à la réduire. Enfin, le coopératisme s'associant au régime corporatif devait, dans son esprit, tracer une voie de salut entre le libéralisme et le collectivisme, en somme instaurer la démocratie économique.

Mais le programme de Minville, se déployant sur le plan macro-économique, mettait aussi l'État à contribution: c'est la notion de plan d'ensemble, dont il a été — et dès la fin des années 1920 — le promoteur. Il s'agissait d'une planification non dirigiste du développement économique et social, appuyée sur une connaissance approfondie des diverses régions du Québec, d'où l'entreprise d'inventaire des richesses naturelles à laquelle Minville a associé son nom et qu'il a réussi à faire admettre à Maurice Duplessis, du moins pour un temps. Minville aura d'utiles relations de travail avec Duplessis. Bien qu'il tenait en détestation tout esprit partisan, il aura à payer le prix de cette collaboration, à l'époque de la Révolution tranquille et de sa préparation immédiate car, on n'aime pas le rappeler, la Révolution tranquille des intellectuels et des technocrates a été étonnamment partisane. Le souci de s'adapter aux caractéristiques de chaque région découle à la fois de la conviction que le succès est à ce prix et du choix idéologique conscient de la décentralisation, idée cardinale qui va du travailleur autonome à la conception de l'État en passant par les corps intermédiaires et le régionalisme. En 1945, au sujet des «grandes mesures sociales et politiques de portée internationale» alors en discussion, Minville marquait vigoureusement son adhésion à l'idée de décentralisation: «Sans cette adaptation [à l'infinie diversité des milieux physiques et humains], elles institueront la tyrannie au nom de la liberté et provoqueront le désordre au nom du bien-être. D'où, contrairement aux tendances actuelles du monde, contrairement à l'esprit même des propositions qui ont été soumises, la nécessité d'une large décentralisation des pouvoirs dirigeants; décentralisation verticale: l'État, la profession, la famille, l'individu; décentralisation horizontale: le pays, la province, la région, la municipalité — chaque unité assumant la part de responsabilité qui lui revient et par suite jouissant de la part correspondante d'initiative. Pareille décentralisation peut seule assurer à la base les libertés personnelles et sociales indispensables à l'exercice des droits et prérogatives de l'homme et du

citoyen[40].» Cet accent sur la décentralisation n'interdit pas le recours à l'État, elle le balise et lui prescrit sa fin. À preuve le fait que Minville a été un des premiers à lutter contre les trusts et à proposer la nationalisation de l'électricité. Il a été un des rédacteurs du Programme de restauration sociale, qui sera la plate-forme de l'Action libérale nationale. L'un des premiers, tout ruraliste d'instinct et partisan de la colonisation qu'il était, il proclama la vocation industrielle du Québec[41]. La colonisation, d'ailleurs, il la voulait intégrale, c'est-à-dire synonyme de mise en valeur de toutes les ressources du milieu, milieu physique et milieu humain, deux notions clés de sa pensée.

Enfin le développement économique entraînant la prolétarisation, l'urbanisation et la complexification des rapports sociaux appelait un mode d'aménagement de ces derniers favorisant le progrès, la concertation et l'harmonie. Ce sera le corporatisme. Il le préconisera non seulement parce que, sous sa forme sociale, il faisait partie de la doctrine sociale de l'Église, mais surtout parce qu'il l'a analysé et l'a trouvé propre à remplir son office. Il le concevait d'ailleurs tout en souplesse, s'édifiant peu à peu et s'ajustant progressivement à la réalité. En somme, un corporatisme différent du corporatisme autoritaire de Mussolini et assez voisin du néo-corporatisme sociétal des démocraties européennes, tels l'Autriche, la Suède, les Pays-Bas, le Danemark ou l'Allemagne. Les menaces qui pèsent de nos jours sur ce néo-corporatisme, d'ailleurs institué sous la poussée de la social-démocratie, sont à chercher du côté du patronat néo-libéral, de l'État néo-capitaliste et du mondialisme tous azimuts, plutôt que du côté des travailleurs. — Ce qui n'empêche nullement des intellectuels gauchistes ou des historiens pris de psittacisme de ne voir dans le corporatisme social qu'un retour au Moyen Âge

40. *OC*, 10: 150.

41. F.-A. Angers affirme avec raison que le débat du 5 février 1939, à la radio, sur la question de savoir si l'avenir du Québec est industriel ou agricole, a joué un rôle historique dans l'évolution des idéologies au Canada français. On note chez Minville un certain déplacement d'accent par rapport aux années 1920, mais non un renversement d'opinion. Ce qu'il dit en 1939 traduit assez bien sa pensée constante: «[...] notre domaine agricole proprement dit ne dépasse pas beaucoup 5 p.c. de la superficie de la province de Québec — proportion très faible qui ne permet guère d'affirmer la vocation agricole de la province. [...] La province de Québec n'est pas de vocation essentiellement, et je dirai ni même surtout agricole. Mais, disposant d'un domaine cultivable d'une quarantaine de mille milles carrés, l'agriculture occupe et occupera probablement toujours une place sinon prépondérante, du moins importante, assez importante pour mériter l'attention assidue des gouvernements et des classes dirigeantes» (*OC*, 4: 329, 331). On est loin du délire «agriculturiste» auquel la légende veut nous faire croire.

ou un consentement à la dictature quand ce n'est pas au nazisme. En réalité, le corporatisme se présente dans la doctrine de Minville à la fois comme l'instrument de la planification démocratique dont il rêvait et comme la structure permettant la jonction harmonieuse de la société civile et de l'État en vue du développement économique optimal. Est-il une seule grande idée sociale qui ait été plus calomniée et plus incomprise que le corporatisme?

Dans la mesure où la Révolution tranquille implique la modernisation de l'État, la redéfinition de sa politique économique, une stratégie de reconquête économique, l'aménagement régional, la mobilisation des sciences et des techniques au service des grands projets de l'État, Esdras Minville devrait en être reconnu comme l'un des pères, de concert avec le dominicain Georges-Henri Lévesque ou l'homme d'État Georges-Émile Lapalme. Or, nouveau paradoxe, nouvelle injustice, Minville est refoulé dans le camp des retardataires, des réactionnaires, bref des opposants obtus à la Révolution tranquille. Il n'a pas droit à une appréciation nuancée. Cela s'explique par l'exacerbation de l'esprit partisan et antiduplessiste, par le discrédit qui a frappé le corporatisme et, généralement parlant, la doctrine sociale de l'Église, et par l'opposition foncière de Minville au libéralisme philosophique et à la laïcisation. De toute façon, en tant qu'entreprise de sécularisation, la Révolution tranquille ne pouvait lui agréer, et, par conséquent, je suppose qu'à ce titre du moins il ne serait pas particulièrement porté à revendiquer une si décevante paternité.

L'école nationaliste de Montréal et sa défaite

Troisième paradoxe: nationaliste convaincu, Minville est pourtant récusé par les souverainistes d'aujourd'hui, enfants de la Révolution tranquille, elle-même née des œuvres de l'école libérale de Québec et de l'école néo-nationaliste de Montréal. Quant au néo-nationalisme, il est le résultat d'un schisme au sein de l'école nationaliste de Montréal. Cette école a une préhistoire, que domine l'éminente personnalité de Henri Bourassa; elle a une histoire, écrite dans les pages de *l'Action française* de Montréal (1917-1928); elle s'est reconnu un maître, Lionel Groulx. Minville est le disciple de Groulx, qu'il vénère et continue, sans son panache sans doute, mais avec, en tant que penseur, une rigueur et une vigueur qui parfois dépassent celles du maître. Quand il fonde *l'Action nationale* en 1933, il entend recueillir l'héritage de la défunte *Action française* et poursuivre le combat de Lionel Groulx et de ses

amis, de ces «grands mâles» pour emprunter à Olivar Asselin, grand mâle lui-même, une expression qu'il appliquait à Bonald, à Joseph de Maistre, à Fustel de Coulanges, à Barbey d'Aurevilly et à Frédéric Le Play[42]. Minville ne se doutait pas qu'il suffirait d'à peine quinze ans pour que les fils se révoltent contre le père. Ces révoltés, ce sont les néo-nationalistes, dont André Laurendeau fournit le type le plus achevé. Cette révolte a été d'autant plus pénible pour Groulx qu'elle saccage la partie de son œuvre qu'il croyait la plus solide, c'est-à-dire ses études d'histoire. Avec un bel entrain iconoclaste, les néo-nationalistes se livrent au révisionnisme historique, constituant l'école historique de Montréal, celle des Maurice Séguin, des Michel Brunet et des Guy Frégault, qui, inspirés par l'idéologie de la décolonisation et l'anticléricalisme, radicalisent et désacralisent à la fois la lecture groulxienne du passé. Ce faisant, ils renforçaient, au moins sur un plan, l'œuvre de l'école sociologique de Québec et de ses auxiliaires *citélibristes*, soit la destruction de la synthèse canadienne-française, qui éclate sous la poussée de la modernité laïciste. Or Esdras Minville n'était pas un néo-nationaliste québécois, il était un nationaliste canadien-français. Entendons par là qu'à ses yeux il n'existait pas telle chose que la nation québécoise, être de raison. L'histoire avait bien enfanté une nation, mais c'était la canadienne-française. Pourtant il aurait pu sans doute accepter d'opposer le nouveau nationalisme québécois à l'ancien nationalisme canadien-français à la condition de voir dans le qualificatif *québécois* la volonté des Canadiens français de «réclamer, dans les termes de Michel Brunet en 1972, la nationalisation du territoire où ils demeurent encore la majorité[43]». Cela suffit pour que notre époque de bouillonnement néo-nationaliste et même antinationaliste méjuge de lui et le méprise. Injustice d'autant plus coupable que Minville a été le maître d'œuvre et, avec ses collègues Richard Arès et François-Albert Angers, le cerveau de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay, 1953-1956), dont les travaux essentiels ont guidé les gouvernements québécois successifs dans leurs négociations avec Ottawa et annonçaient les prochaines remises en question dans le domaine de l'éducation. Et Minville désirait des réformes dans le fédé-

42. Olivar Asselin, *L'Œuvre de l'abbé Groulx*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1923, p. 73.

43. Michel Brunet, «La révision constitutionnelle: un problème *Canadian* ou québécois?», *Notre passé, le présent et nous*, Montréal, Fides, 1976, p. 231 (d'abord paru dans *l'Action nationale*, v. 61, avril-mai 1972, p. 681-688).

ralisme canadien et dans le système d'instruction publique. L'immobilisme et la pusillanimité ne lui convenaient guère. Le drame de Minville et de l'école nationaliste canadienne-française est d'avoir été compromis — et, avec eux, l'essentiel de leur doctrine — par un premier ministre, Maurice Duplessis, qui, attaché au fond aux mêmes idées et bon gardien de l'autonomie provinciale, n'a pas eu assez de prescience et d'envergure pour opérer, au cours de son long mandat (1944-1959), les réformes indispensables, que ses adversaires réaliseront, mais à leur manière et contre la synthèse canadienne-française traditionnelle. Des idées novatrices et fécondes comme le corporatisme social se sont desséchées faute de prendre leur essor dans le réel. Au lieu de quoi, confinées dans un discours de plus en plus répétitif et de moins en moins convaincant, elles se sont retournées contre leurs partisans, les marquant du sceau de l'impuissance et les discréditant. Ces quinze années fatidiques, qui aurait dû asseoir définitivement la synthèse canadienne-française, l'ont au contraire ébranlée irrémédiablement. Ni l'État, ni l'Église n'ont su relever le défi. Le pouvaient-ils? Minville parlait, mais peu nombreux étaient ceux qui comprenaient à quel redressement radical il conviait ses compatriotes.

Le renouvellement du nationalisme canadien-français

Si le renouvellement du nationalisme canadien-français paraît indissociable de la Révolution tranquille, on peut faire l'hypothèse que la forme prise par ce renouvellement et cette Révolution n'était pas la seule concevable. Les quatre modernisations qui constituent la Révolution tranquille — l'économique, la sociale, la culturelle et la politique — auraient pu recevoir des contenus autres et se conjuguer différemment. Minville aussi avait préconisé une adaptation institutionnelle, une transformation des mentalités (par exemple, la valorisation des carrières économiques, scientifiques et techniques) et l'affirmation nationale. On le sent bien quand, observant le milieu universitaire canadien-français, on identifie les trois sources institutionnelles de la Révolution tranquille: la sociologique à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, dans la foulée de son fondateur, le père Georges-Henri Lévesque, bientôt débordé par ses élèves; l'historique, incarnée par l'École historique de Montréal autour de Maurice Séguin, dont l'insistance désespérée sur les conditionnements de la Conquête aurait pu miner la volonté d'émancipation des Canadiens français n'eût été de l'optimisme de Michel Brunet qui déserra l'étau logique où Séguin enfermait le devenir

de sa nation; l'économique, à l'École des Hautes Études commerciales, autour de Minville, et qui était la véritable héritière de Bourassa et de Groulx. C'est dans la pensée de Minville, à la fois philosophie sociale et économie politique, que le traditionalisme canadien-français se continuait et c'est dans cette pensée qu'une autre Révolution tranquille, de droite celle-là, aurait pu trouver son inspiration et son programme. Mais pour cela, ainsi qu'on l'a dit, il aurait fallu que l'on consentît à suivre Minville, dans l'action et les faits et non seulement en théorie et en paroles. Des éléments de son programme ont bien été appliqués mais, la plupart du temps, avec beaucoup de retard et peu de persévérance, et surtout sans la vision d'ensemble où ils s'intègrent ni l'esprit qui les anime et d'où ils tirent leur signification.

Minville confiait son renouveau national, ce que j'ai appelé une Révolution tranquille de droite, à des élites nouvelles, nouvelles par leurs compétences, mais traditionalistes par leur philosophie catholique et leur attachement à la synthèse, à la civilisation canadienne-française. L'École des Hautes Études commerciales avait un rôle de premier plan à jouer dans la production de ces nouvelles élites. Elle devait former des techniciens (comptables, actuaires, statisticiens, spécialistes de la recherche opérationnelle) qui, de concert avec les agronomes et les ingénieurs, mettraient leur savoir au service de l'État, des conseils économique et de recherche à créer, de l'organisation corporative et du mouvement coopératif. Elle devait surtout former des administrateurs et des hommes d'affaires, qui non seulement donneraient un second souffle à l'État comme leurs collègues techniciens, mais aussi créeraient une bourgeoisie canadienne-française, une bourgeoisie nationale, qui faisait cruellement défaut. Sur ce point, tous les courants de la Révolution tranquille se rejoignaient. Or Minville reconnaissait à cette bourgeoisie un rôle clé. Il prolonge et même radicalise le nationalisme économique des premières années de *l'Action française*, résumé dans la formule vigoureuse d'Édouard Montpetit, son professeur d'économie politique: «La question nationale est une question économique[44].» Minville part d'une analyse réaliste de la situation. En 1939, il en arrivait à ce diagnostic: «Notre peuple, nous le craignons, n'est pas à la hauteur de ses problèmes; nous ne parviendrons à lui refaire une vie distincte, autonome, progressive que si nous lui refaisons des hommes qui assu-

44. Édouard Montpetit, «Vers la supériorité», *L'Action française*, v. 1, nº 1, janvier 1917, p. 2.

meront les risques et les avantages d'une si grande aventure[45].» Bref il faut des entrepreneurs, qui œuvreront dans l'entreprise privée et le mouvement coopératif et animeront de leur dynamisme le régime corporatif, l'État du Québec et même le système d'éducation. Après tout, n'est-ce pas la Chambre de commerce de Montréal la véritable fondatrice de l'École des Hautes Études commerciales? Mais l'action est réciproque: sans nation, pas de bourgeoisie, sans bourgeoisie pas de nation. «Le rôle de la bourgeoisie, il est là, et son avenir aussi. Qu'elle s'y refuse et elle se refuse à elle-même l'existence. Nous connaîtrons des bourgeois canadiens-français plus ou moins cossus, plus ou moins puissants, nous ne connaîtrons pas de bourgeoisie canadienne-française[46].»

Cette bourgeoisie nationale doit avoir pour partenaire un État national, celui du Québec. Résumant plus de trente ans de réflexion et de revendication, Minville déclarait avec force en 1960: «La population canadienne-française a droit de compter sur le concours de l'État. C'est pour cela que les générations précédentes ont lutté: s'assurer un statut politique qui leur donne l'initiative des grandes fonctions de la vie collective. Nous formons dans la province de Québec l'immense majorité. Nos valeurs de culture sont pour chacun des individus qui forment cette majorité, condition de progrès personnel, donc éléments de bien commun. Leur conservation et leur développement engagent ainsi la responsabilité de l'État. En matière économique, il ne s'agit pas pour lui de se substituer à l'initiative privée, mais de la stimuler, de l'encadrer, de l'orienter selon la conception même de l'ordre dont procède la vie de la communauté[47].»

L'une des missions essentielles de cet État, aiguillonné par la nouvelle bourgeoisie des carrières administratives, économiques et scientifiques, est de s'atteler à la tâche de réformer le système d'éducation. Car au bout comme au départ de la Révolution tranquille min-

45. Esdras Minville, «La bourgeoisie et l'économique», Collectif, *L'Avenir de notre bourgeoisie*, [Conférences prononcées au premier congrès de la Jeunesse indépendant catholique, Montréal, 25-27 février 1939], Montréal, Valiquette et Éditions de la J.I.C., 1939, p. 55.

46. Esdras Minville, «La bourgeoisie et l'économique», p. 55.

47. Esdras Minivlle, «La restauration économique du Canada français», Collectif, *Prise de conscience économique*, Montréal, Conseil d'expansion économique, 1960, p. 63.

villienne, on rencontre «l'homme, l'homme et la famille, l'homme et l'école, bref, le problème de l'éducation[48]». Ce problème, Minville l'aborde à sa manière caractéristique, c'est-à-dire de façon synthétique et en gardant toujours sous le regard les liens organiques qui l'unissent au complexe social dans son ensemble. Il ne sert à rien de proposer des réformes de détails: dans ce plan de rénovation, il faut, disait-il en 1931, «englober l'enseignement et tout l'enseignement: primaire, secondaire (classique ou moderne), universitaire[49]». Un équilibre plus judicieux des matières scientifiques et littéraires ne donnera que des résultats décevants si d'abord on ne procède pas à la «nationalisation» de tous les degrés de l'enseignement: former nationalement les générations futures pour les lancer à la reconquête du Québec[50]. Tout Minville est dans cette phrase: «Au lieu de former des Canadiens tout court qui périront dans les postes inférieurs, tristes débris d'un peuple mort pour avoir oublié de vivre, formons des Canadiens français qui, parlant et agissant au nom d'un peuple organisé, participeront à l'avancement économique, intellectuel et politique de notre pays[51].» En outre, il faut commencer par le commencement, la réforme des programmes suivra. Le commencement, c'est l'éducateur. Il est impérieux de revaloriser la profession d'instituteur en en faisant une vraie carrière, convenablement rémunérée et embrassée par choix et avec les aptitudes requises. L'enseignement secondaire doit aussi faire appel à des professeurs de carrière, d'où la nécessité d'écoles normales supérieures.

En tant que directeur de l'École des Hautes Études commerciales, il a été à même de juger des lacunes du système d'éducation du Québec. Tout en reconnaissant la valeur de la formation reçue au collège classique, il a attiré l'attention sur les difficultés que posait le recrutement dans les écoles secondaires publiques. Comme Léon Gérin, il trouvait le cours classique trop long, ce qui retardait excessivement l'entrée à l'École des Hautes Études commerciales et les premiers pas dans la carrière des affaires. À l'École des Hautes Études commerciales, il a mis sur pied l'équivalent d'un baccalauréat moderne. Bref, à ses yeux, une réforme de l'éducation s'imposait, mais qui respecterait la tradition

48. Esdras Minville, «La bourgeoisie et l'économique», p. 55.

49. Esdras Minville, *Instruction ou Éducation? À propos de l'enseignement secondaire*, Montréal, L'École sociale populaire, nos 204-205, janvier-février 1931, p. 1.

50. Esdras Minville, *Instruction ou éducation?*», p. 48.

51. Esdras Minville, *Instruction ou Éducation?*, p. 53-54.

nationale, y compris la confessionnalité. Son mot d'ordre reste: le progrès dans le droit fil de la tradition. Se ressouvenant en 1960 de l'histoire de l'École des Hautes Études commerciales, Minville souligne à quel point la fondation de l'École marque un commencement radical: en effet, «elle s'établit comme école d'économie appliquée dans un milieu où ne l'avait précédée aucun enseignement des sciences économiques et sociales, où la pensée sociale résultait d'une tradition entièrement dépassée, sinon dans son esprit, du moins dans ses modalités[52].» L'École a donc été, surtout sous son directorat (1938-1962), «un puissant facteur sinon de renouveau, du moins d'élargissement de la tradition intellectuelle du milieu». Le traditionalisme que Minville épouse est bien rendu dans ces lignes: «Ni à ses débuts ni à aucun moment de son histoire, l'École des Hautes Études n'a été ni n'a voulu être en rupture avec la tradition intellectuelle, humaniste et désintéressée dont se réclame le régime de l'enseignement dans la province de Québec, ni avec la tradition sociale, personnaliste[53] et communautaire dont procède, au long de l'histoire, la société canadienne-française. Mais ces traditions, elle a voulu les ressaisir et, tenant compte des transformations dans lesquelles le corps social était entraîné sous l'influence de forces agissant de l'extérieur, les approfondir et en renouveler au besoin les modalités sans en abandonner l'esprit[54].»

La réforme et le développement du système d'éducation, considérés indispensables, primordiaux, ne serviraient vraiment la nation que moyennant le respect de la tradition vivante[55]. Dans cette perspective, l'université se voit confier une mission essentielle, comme le montrent ces lignes qui sont de 1935: «Avec l'Université, foyer de pensée et de

52. *OC*, 11: 158.

53. On aura remarqué la fréquence de ce terme sous la plume de Minville. Il marque l'opposition à l'individualisme et au totalitarisme; il connote une conception humaniste de l'homme, être spirituel tout autant que corporel. L'école de Mounier s'est approprié un vocable, dont pourtant l'histoire précède et déborde la sienne. Avant puis à côté du personnalisme communisant, s'est développé un personnalisme solidement enraciné dans la théologie, en particulier la réflexion sur les personnes de la Trinité, dans les traditions augustinienne et thomiste et dans l'anthropologie chrétienne. La doctrine sociale de l'Église définie par Léon XIII et Pie XI propose, pourrait-on dire, un personnalisme de droite, dont Minville se réclame.

54. *OC*, 11: 159.

55. Parfois, le constat tombait comme un couperet: «l'enseignement général des sciences sociales et économiques est en retard de trente ans dans la province de Québec — surtout dans la région de Montréal» (1950). Voir *OC*, 11: 441.

culture, centre de directives sociales et de formation des élites, nous touchons au sommet, à la clef de voûte de l'enseignement, donc à l'une des institutions maîtresses de la nation[56].» Son programme de développement de l'université canadienne-française paraîtra peut-être modeste, par exemple au chapitre du haut enseignement des sciences, mais il faut tenir compte du fait que Minville voulait mettre au point une pensée réaliste, qui ménage les étapes et qui, loin de fermer l'avenir, garantit tous les espoirs. Il convient de même de se souvenir que Minville insère toujours ses projets particuliers dans de plus vastes desseins, dont ses adversaires mettaient en doute l'à-propos précisément à cause de leur ambition à leurs yeux démesurée. En outre, il déclare fermement: «Sur l'enseignement des sciences en particulier porterait tout l'effort dont nous sommes capables, en premier lieu parce que cet enseignement est nécessaire à nos progrès de tous ordres comme peuple; en second lieu parce qu'il est indispensable au progrès même des facultés dont nous avons parlé plus haut[57].» Enfin, Minville vise toujours la reconquête, ce qui impose un ordre de priorités: «Aussi longtemps que nous ne serons pas en état d'utiliser à notre profit les diplômés de nos grandes écoles et que nous n'aurons pas trouvé les moyens d'orienter ces diplômés vers la création de l'entreprise personnelle, en somme vers un labeur de conquérants, nous ne voyons pas à quoi servirait la préparation de légions de techniciens dont le mieux que nous puissions attendre est qu'ils aillent nous représenter dans les entreprises étrangères[58].» Ces techniciens fourniront les cadres dont auront besoin au fur et à mesure de leur croissance la fonction publique québécoise et municipale, le régime corporatif et l'entreprise, soit privée, soit coopérative. Mais le nœud du problème pour lui, comme on l'a vu, est la levée de contingents d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs dynamiques, conquérants.

À la décharge de la génération aux commandes dans l'après-guerre, concédons que la marge de manœuvre du gouvernement provincial et de la société québécoise était singulièrement restreinte. Le système fédéral canadien ne conférait à la province de Québec qu'une partie des compétences et des ressources financières de l'État moderne. En outre, dans la fédération, les Canadiens français catholiques cons-

56. Esdras Minville, «L'Éducation nationale à l'université», Collectif, *L'Éducation nationale. Enquête de l'Action nationale*, Montréal, Albert Lévesque, 1935, p. 189.

57. Esdras Minville, «L'éducation nationale à l'unviersité», p. 200.

58. Esdras Minville, «L'Éducation nationale à l'université», p. 201.

tituaient une minorité d'autant plus faible qu'elle était peu riche et cernée par un continent anglo-protestant, soit hostile, soit indifférent à sa culture. Par exemple, Minville avait beau mettre en garde ses contemporains contre les effets pervers de la sécurité sociale, qui loin de remplacer une vigoureuse politique de développement économique global, concentre la population dans quelques grands centres urbains, en particulier Montréal, vide les campagnes et les régions de leurs forces vives, favorise la prolétarisation, déresponsabilise l'individu et développe une mentalité d'assisté permanent, — il avait beau multiplier les avertissements, pouvait-on résister longtemps à un gouvernement fédéral qui, gagné aux thèses de Keynes et de Beveridge, se délectait à la perspective de pousser les provinces dans leurs derniers retranchements? Comment instaurer complètement le corporatisme au Québec quand le reste du Canada n'en voulait pas et quand les multinationales, surtout américaines, s'y opposaient? Voilà pourquoi Minville insistait tant sur l'idée de décentralisation, sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions (sociale, régionale, économique, financière — réaction contre l'invasion des capitaux étrangers — et finalement politique). Autant dire que se trouve posé, dramatiquement, le problème du régime politique.

L'accession du peuple canadien-français à l'indépendance lui paraissait une aspiration noble et mobilisatrice, mais dans une perspective à si long terme, vu son état d'infériorité et d'impréparation, qu'il valait mieux concentrer ses efforts sur l'aménagement de la fédération canadienne dans le sens de la décentralisation et d'un partenariat binational, vieux rêve de Bourassa repris par Groulx, mais avec une insistance nouvelle sur les responsabilités de l'État québécois[59]. Je ne pense pas que Minville ait beaucoup varié là-dessus. Dans les années vingt, il a pu croire plus ou moins imminent l'éclatement de la Confédération canadienne et, avec la Ligue d'action française de Montréal, inviter les Canadiens français à s'y préparer, — ce qu'on pourrait appeler un séparatisme passif ou de réaction, mais il n'est jamais allé plus loin[60]. À

59. Dans une lettre du 12 septembre 1936 à Walter O'Leary, il se déclare contre le séparatisme comme solution à court terme et suggère de faire porter les efforts sur la réorganisation économique et sociale du Canada français, en particulier par le corporatisme d'association. Voir *OC*, 9: 388-389.

60. En 1927, dans *l'Action française*, sous le pseudonyme de Jacques Dumont, Minville déclarait sans ambages que la province de Québec est «notre véritable patrie», tout en avouant n'avoir en l'avenir de la Confédération qu'une foi bien chancelante» (*OC*, 12: 235, 251).

29 ans, Minville proclamait son adhésion à ce qu'il appelait «la thèse du nationalisme canadien-français intégral[61]». Il aborde la question en radical: «Vivre ou mourir! telle est la formule qui, dans son laconisme brutal, exprime tout le problème de notre avenir[62].» Et pas de vie sans «le maintien à tout prix de notre intégrité ethnique et religieuse». Position intransigeante, dont il tire la conséquence politique: «À cette fin, nous pouvons exiger un régime politique qui nous assure toute la protection à laquelle nous avons droit, que ce soit dans la confédération actuelle ou dans une confédération remaniée et ajustée aux exigences géographiques, économiques et ethniques du pays. L'indépendance, l'indépendance totale reste l'objectif suprême, lointain peut-être mais non moins réel et non moins désirable. Et je m'arrête sur un mot d'ordre qui est en même temps une supplique: Préparons-nous![63]» On voit à quel point l'attitude de Minville se rapproche de celle de Groulx, qui, une quinzaine d'années plus tôt — on l'oublie souvent —, prolongeait le dessein de Jules-Paul Tardivel: «Si l'idéal a son rôle nécessaire dans la vie d'une race pour entraîner et coordonner les efforts, il sera toujours plus grand, plus noble, plus excitateur d'énergie pour cette race, de rêver à l'autonomie, à l'indépendance, qu'au sort de partie composante, fût-ce même dans un empire anglo-saxon.» Cela peut s'entendre de bien des manières, y compris dans «la perspective d'un État français indépendant au Canada[64]». Ce mythe mobilisateur, Minville ne le quittera jamais des yeux. En 1935, l'utopie prendra la forme d'un regret: «Il nous manque, pour résister à la pression de l'entourage, l'inappréciable stimulant de l'indépendance totale, la puissance de redressement et de rebondissement, l'ardeur défensive et offensive que les peuples libres puisent dans la liberté elle-même[65].» On voit vers quoi iraient ses vœux si le rapport de force le permettait.

Dans le *Rapport Tremblay*, Minville a essayé de proposer un projet qui, tout en étant réaliste, se rapprocherait le plus possible de l'idéal de l'indépendance. Le regretté Jean-Charles Bonenfant voyait dans les travaux de cette commission d'enquête une étape décisive dans l'his-

61. «Vos doctrines?... Réponse de M. Esdras Minville», *L'Action française*, v. 15, n° 2, février 1926, p.108.

62. «Vos doctrines?», p. 102-103.

63. «Vos doctrines?», p. 109.

64. Lionel Groulx, *Une croisade d'adolescents*, Québec, L'Action sociale, 1912, p. 159 et 162.

65. Esdras Minville, «L'éducation nationale à l'université», p. 193.

toire du Québec contemporain: «Sans utiliser l'expression de "statut particulier", la Commission en esquissait tout de même la théorie sous le titre de "situation spéciale"», au chapitre consacré à la question constitutionnelle[66]. C'était la première fois que, dans un document aussi officiel, le rôle de la province de Québec était mis en valeur avec une telle vigueur: «constituée par l'histoire foyer national, et par le droit, milieu politique fondamental du Canada français, elle est, comme unité politique, investie d'une mission dont aucune autre province n'a d'équivalent», d'où la nécessité d'une politique culturelle québécoise[67]. C'est dans cette lumière que le premier sous-ministre des Affaires culturelles, Guy Frégault, placera son programme et son action.

En 1963, Minville dira sa satisfaction devant la dimension politique de la Révolution tranquille. Il saluera en ces termes la jeune génération et sa «ferveur»: «Elle réclame carrément l'émancipation économique, l'affranchissement culturel et social, la libération politique et la révision de la Constitution, dans toute la mesure nécessaire à l'obtention de ces grands objectifs, jusque, s'il le faut, la sécession. Tout cela est très bien, et il faut espérer, qu'en elle et par elle, le mouvement de restauration nationale amorcé par les devanciers arrive le plus tôt possible à sa pleine réalisation[68].»

Deux objections de principe le retenaient sur la voie de l'indépendance. D'abord, il voyait dans le fédéralisme décentralisé un régime idéal, protection des petites nations, contrepoids aux grandes puissances et garantie de la paix. Cette position était celle de l'immense majorité des nationalistes canadiens-français jusqu'au début des années 1960 et ce n'est que sous l'aiguillon des faits, de la dure réalité, que la plupart d'entre eux se sont tournés vers l'idée d'indépendance à réaliser dans le court terme. Minville a puisé l'autre objection de principe dans la doctrine catholique des rapports entre la nation et l'État, qui repoussait le principe des nationalités: à chaque nation, son État, *de jure* et *de facto*. Pour Minville comme pour la sociologie catholique, la nation et l'État appartiennent à deux ordres distincts, culturel pour la première, politique pour le second. La nation en tant que telle ne peut revendiquer

66. Jean-Charles Bonenfant, «Les commissions d'enquête du Québec», *Annuaire du Québec*, Bureau de la Statistique du Québec, 1972, p. 51.

67. Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, 1956, v. 2, p. 66-86.

68. *OC*, 12: 550-551.

l'indépendance comme un droit ; en revanche, elle est fondée à exiger de l'État, responsable du bien commun, qu'il la protège et qu'il lui dispense les moyens de réaliser ses fins propres, qui sont, répétons-le, culturelles. Seule une oppression très grave peut justifier la sécession. Minville se gardait de confondre la nation et l'État comme il se refusait à les élever au rang d'absolus. Si le Québec devait être l'État national des Canadiens français, c'était en ce sens que sa politique devait d'abord être pensée pour eux, qui en constituaient la majorité, sans toutefois que cette dernière pût s'autoriser de ce fait pour brimer les droits de la minorité. Minville comprenait toute la tragédie que représentait la conquête britannique dans la destinée du Canada français, il en exposait les conséquences et les méfaits, mais, contrairement à Maurice Séguin, n'y trouvait ni la nécessité, ni la légitimité de l'indépendance[69]. Sur ce corps de doctrine, donc, impossible de greffer ni le nationalisme exacerbé, ni le fascisme dominateur, ni le nazisme raciste. Au surplus, même très critique envers l'esprit de parti, l'électoralisme, la corruption et la démagogie, Minville ne professait pas un antiparlementarisme de doctrine et son admiration pour Maurras ou Bainville ne l'a pas amené à remettre en question le régime représentatif. Il croyait le corporatisme social compatible avec les institutions parlementaires.

La Révolution tranquille

Sur quelques points essentiels et déterminants, la Révolution tranquille s'est séparée de celle que Minville avait rêvée. L'abandon de la doctrine sociale de l'Église, l'acceptation sans réserve de l'inspiration keynésienne en matière sociale — la solution de facilité —, la déresponsabilisation personnelle qui en est la rançon, la faiblesse du développement coopératif en dehors du secteur du crédit, tout cela lui fournissait des motifs d'inquiétude. Mais peut-être pâlissaient-ils à côté du problème religieux ? Minville était opposé à la déconfessionnalisation, en qui il voyait l'abandon d'un trait original de la civilisation canadienne-française et la préparation de la déchristianisation. Les libéraux de la Révolution tranquille ont prétendu réaliser une déconfessionnalisation

69. François-Albert Angers considère que la position du droit international et de l'Église sur le droit de conquête a beaucoup évolué et qu'aujourd'hui, par conséquent, bien des réserves de Bourassa, Groulx et Minville tomberaient d'elles-mêmes (F.-A. Angers à P. Trépanier, 11 octobre 1994). En 1974, le père Richard Arès tenait des propos qui allaient dans le même sens (voir son étude sur *l'Église et les projets d'avenir du peuple canadien-français*, Montréal, Bellarmin, 1974, p. 57-99).

sans laïcisme. Plutôt que de s'appesantir sur le résultat, rappelons qu'il s'agissait pour Minville, même sur le strict plan de la pensée nationale, d'une position de principe: «Notre peuple est français par l'origine et l'esprit; il est catholique par la foi religieuse. Ce sont là les deux traits saillants de sa physionomie, les deux caractères qui l'identifient, en font une entité à part dans l'ensemble de la population nord-américaine. Et ces deux caractères sont intimement liés: l'un ne saurait s'estomper et disparaître sans que l'autre en soit amoindri et compromis[70].» Ce lien de nécessité, on le notera, est posé comme un absolu; même les conditions les plus favorables ne pourraient faire qu'un tel divorce ne déroulât toutes ses conséquences néfastes. «Si par hypothèse, prédit Minville vers 1950, [l'Église] se retirait aujourd'hui, la nation en serait comme désarticulée[71].»

Entre Minville et les *citélibristes*, une certaine convergence, au moins de vocabulaire, semblait exister: «la tradition chrétienne, plus exactement l'humanisme chrétien, est une des caractéristiques de notre particularisme[72]». Mais la caution de Jacques Maritain et, surtout, d'Emmanuel Mounier, plus laïcisateur encore, autorisaient ces derniers à suivre leur pente. Tout de surface comme la suite des événements le révélera, l'accord éclate. À maintes reprises, Minville a lié humanisme chrétien et nation d'une façon que les *citélibristes* et autres «nouveaux intellectuels» ne pouvaient que condamner: «Tout dans la vie française authentique — celle que le laïcisme anti-chrétien, le socialisme et le communisme n'ont pas encore déflorée ou faussée — porte la marque chrétienne [...] Si bien, en vérité, que l'humanisme chrétien prend place sur le pied d'égalité avec la culture d'origine comme valeur maîtressse de la civilisation, et que le Français de culture qui, en face des grandes manifestations de la vie, ne prend pas spontanément l'attitude chrétienne, paraît en quelque sorte étranger à sa propre nation[73].»

Dès les années 1930, Minville s'était convaincu que la lutte devait d'abord se faire sur le plan des idées et des convictions puisque, disait-il, «c'est l'esprit qui fléchit chez nous[74]». Plus tard, l'attitude des syndicats catholiques l'inquiétera vivement. Ainsi en 1953: «Les syndicats catho-

70. Esdras Minville, «L'éducation nationale à l'université», p. 192.

71. *OC*, 10: 249.

72. Esdras Minville, «Éducation nationale et sociale», p. 251.

73. Esdras Minville, «Éducation nationale et sociale», p. 255.

74. Esdras Minville, «L'éducation nationale à l'université», p. 208.

liques eux-mêmes ne semblent plus tout à fait aussi sûrs de leurs positions doctrinales qu'il y a quinze ou vingt ans — on croirait discerner chez eux une sorte de désaffection pour un régime dont ils ont été les initiateurs. Il leur arrive parfois, surtout sur le plan de la politique sociale générale, de prendre des attitudes sur l'inspiration desquelles même leurs plus fervents adeptes s'interrogent. Il y a lieu parfois de se demander si eux aussi ne céderaient pas dans une certaine mesure au mirage socialiste[75].» En 1957, Minville relève, non sans anxiété, l'annonce par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada de «l'abandon prochain de son caractère confessionnel parce que, de l'avis de son président, la confessionnalité est désormais en désaccord avec les structures juridiques et sociales du milieu où cette centrale a grandi[76]».

En ces sortes de matières, tout se tient. Négliger l'enchaînement des faits, c'est s'exposer, comme le constatent de nos jours les néo-nationalistes, à de fâcheuses surprises. Ainsi l'ingérence du gouvernement fédéral dans la culture, l'éducation et, singulièrement, l'enseignement universitaire inspire à Minville le commentaire suivant, qui a valeur générale: «Si, sous prétexte que les universités ont, momentanément, besoin d'argent, la province de Québec cède une fois de plus aux pressions du gouvernement fédéral et laisse ainsi se développer la politique sociale et fiscale que, sans compétence constitutionnelle, celui-ci s'efforce depuis quarante ans d'imposer, les conséquences sont faciles à prévoir. En moins d'une génération probablement, son régime institutionnel sera, dans ses lignes maîtresses et son interprétation générale, intégré à celui du reste du pays: le Canada français aura ainsi perdu son seul véritable centre de renouveau et d'expansion, et l'autonomie provinciale, sa principale justification. [...] Si une politique sans élévation et incapable de synthèse lui impose un milieu de vie en désaccord avec sa culture et sa tradition intellectuelle et sociale, elle finira par penser comme elle sera tenue de vivre — et par demander elle-même que l'on fasse disparaître en droit les différences que les institutions de la vie commune ne comportent plus en fait[77].» Cela est d'autant plus grave qu'une politique mal inspirée, même pensée et gérée par l'État

75. *OC*, 10: 231.
76. *OC*, 10: 496.
77. *OC*, 10: 496.

québécois, aura des effets dénationalisateurs de telle sorte que, cruel retournement, l'affirmation nationale aboutirait à terme à la ruine du national. Bref, ce qui germait dans l'après-guerre et s'épanouirait à partir de 1960 n'avait pas échappé à la perspicacité de Minville, qui, vers 1950, dans une formule lapidaire, allait au fond des choses et révélait: «un conflit idéologique où la culture même du Canada français est mise en cause[78]». Il y reviendra en 1953, sans faux-fuyant: «L'industrialisation est certainement le phénomène dominant de notre époque, la cause la plus profonde et la plus agissante de l'évolution, disons mieux, de la révolution sociale dont nous sommes à la fois les témoins et l'objet[79].» En même temps, il définirait sa méthode et proposerait un paradigme: «ne pas se contenter de dégager les faits, de les classer, d'en deviner l'interdépendance, mais chercher à saisir la pensée qui les anime et les interpréter à partir d'une pensée plus haute, tenue elle-même comme étant la véritable loi de l'homme[80]». Ces lignes rendent bien le sens et la portée du travail intellectuel auquel Minville a voué sa vie. Elles présagent également les conflits qui l'opposeront à d'autres spécialistes des sciences sociales, gagnés à un positivisme qui, à l'usage, se révélera bien illusoire et sera bientôt relayé, de toute façon, par une orthodoxie marxiste des plus sourcilleuse[81].

Un traditionaliste

On aurait tort de croire que Minville boudait la Révolution tranquille dans ses aspects positifs. En 1962, dans son discours d'adieu, il se félicitait du rôle joué par l'École des Hautes Études commerciales, par ses professeurs et ses diplômés, dans le «grand mouvement de renouveau dont nous sommes les témoins[82]». En janvier 1963, énumérant les initiatives prises par l'État québécois, Minville commentait: «On peut discuter l'opportunité ou les modalités de telle ou telle de ces mesures.

78. *OC*, 10: 205.

79. *OC*, 10: 277.

80. *OC*, 10: 277.

81. Il faudrait ici évoquer les circonstances de la démission de Minville en tant que doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal et son remplacement, à l'été 1957, par Philippe Garigue. La nomination de ce dernier a d'ailleurs suscité une vive polémique (voir *le Devoir* des 16, 17 et 24 août 1957).

82. *OC*, 11: 467.

Elles sont néanmoins toutes ordonnées à l'expansion de la province et à l'émancipation économique de la communauté canadienne-française[83].» Minville avait volontiers le regard tourné vers l'avenir et toute sa politique économique et sociale visait un développement harmonieux de la collectivité et des personnes qui la composent. Il poursuivait le progrès sous toutes ses formes, mais en traditionaliste conscient de la valeur de l'expérience historique. Son opposition à une certaine définition du progrès ne le cède qu'à sa réprobation à l'égard de la déconfessionnalisation, et toutes deux expliquent la sévérité de certains de ses jugements sur la Révolution tranquille. On peut croire que ses objections se multiplieront avec le temps puisque qu'il pouvait déjà soutenir en 1962 que «dans notre milieu depuis quelques années, on parle et agit comme si le progrès était de toute nécessité une rupture avec le passé, comme si pour bâtir il fallait commencer par démolir, et comme si pour grandir les générations présentes il fallait abaisser celles qui les ont précédées sur les voies de la vie et de l'expérience. Le progrès n'implique ni rupture ni démolition. Au contraire, c'est le développement d'une tradition, l'enrichissement par le dedans d'une pensée qui s'est formée et développée au long des années, le renforcement d'une puissance d'action qui s'enracine dans l'acquis, dans l'œuvre des générations qui ont précédé[84].» La Révolution tranquille lui apparaissait de plus en plus comme «une rupture avec nous-mêmes», une «crise de conscience». Sous prétexte de progressisme et de pluralisme, déplore-t-il en 1963, les néo-nationalistes et la jeune génération «ont autant dire rompu avec l'idée chrétienne». Cette «déviation de sa propre pensée», voilà «le risque, disons même le drame[85]».

Mais la Révolution tranquille, c'est aussi une «prise de conscience», «un renouveau de la pensée politique», qu'il approuve avec enthousiasme, non sans en saisir tous les risques[86]. On l'a vu, sur bien des points, cet intellectuel traditionaliste fait figure de pionnier. Récapitulons. Dès 1927, il demande la mise au point d'un plan d'ensemble de développement économique et d'aménagement régional par un Conseil technique d'études économiques appuyé sur une vaste enquête, un inventaire des ressources de la province région par région[87]. Neuf ans plus

83. *OC*, 11: 484-485.
84. *OC*, 11: 467.
85. *OC*, 12: 551-552.
86. *OC*, 12: 550-551.
87. *OC*, 1: 83-103.

tard, le premier ministère Duplessis donnait un commencement de réalisation à ce programme révolutionnaire, en créant un Office de recherche scientifique et un Office de recherche économique. Puis le gouvernement libéral créait un Conseil économique. Or ces trois organismes ont été abandonnés parce que, libéraux comme unionistes, «ceux qui les ont créés n'ont pas compris la portée de leur geste ni deviné la valeur à longue échéance des outils qu'ils se mettaient en main[88]». Bien avant le *Rapport Parent* il avait essayé de répandre l'idée que, selon un de ses textes de 1929, «pouvoir, c'est, de plus en plus, savoir[89]». Compte tenu des «exigences de la vie moderne», l'étude, le culte de la compétence est le prix du succès, «celui de chacun d'entre nous dont dépend en définitive le succès de la collectivité». Et de vanter l'ambition, le désir de réussir, «désir très légitime, un des plus puissants ressorts de l'humanité»; et de stigmatiser «l'apathie généralisée, constituée pour ainsi dire en régime de vie[90]». L'un des premiers, il a proposé une mise à jour du système québécois d'éducation. Si les progrès ont été lents et les faux départs nombreux, la faute ne peut en être imputé ni au penseur ni au traditionalisme dont il se réclamait.

Le cas de Minville est exemplaire. Il incarne le type même de l'intellectuel traditionaliste. Même ses suggestions les plus novatrices et ses initiatives les plus fécondes ne se comprennent pas sans cette perspective. Dans son ouvrage sur *les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Léon Dion propose une typologie des intellectuels: «Les traditionalistes persistent à percevoir la société à travers le prisme des valeurs et des modes anciens de penser. Les «transitionalistes» entendent «sauver» les valeurs et les modes de penser anciens tout en reconnaissant l'ampleur de l'évolution socio-économique et en adaptant la terminologie, sinon l'esprit, des disciplines sociales. Les modernistes recherchent dans les sciences sociales les méthodes et les formules permettant d'accorder la société aux exigences des conditions de leur temps[91].» On peut contester la valeur heuristique de cette typologie. En réalité, le transitionalisme n'est ni une doctrine, ni une position intellectuelle; c'est un mur mitoyen entre le traditionalisme et le modernisme, entre la droite et la gauche. Si l'auteur a une longue liste d'intellectuels modernistes, il n'a guère que

88. *OC*, 11: 169.

89. *OC*, 11: 237.

90. *OC*, 11: 239.

91. Léon Dion, *Québec, 1945-2000*, tome 2, *Les Intellectuels et le temps de Duplessis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 169.

Lionel Groulx à placer du côté des traditionalistes. Quant aux «transitionalistes», selon Dion, ils ont pour chef de file Esdras Minville et François-Albert Angers[92]; ils «perçoivent mieux l'évolution au sein de la société civile» que les traditionalistes; ils «l'approuvent ou la condamnent selon qu'elle leur paraît raffermir ou affaiblir les valeurs traditionnelles auxquelles ils adhèrent[93]». Cette dernière observation montre bien que, comme je l'affirme plus haut, les «transitionalistes» sont en fait des traditionalistes. Rien ne permet de les distinguer: ni leur attitude face aux réformes, que les uns et les autres peuvent accepter en fonction du jugement qu'ils portent sur elles, ni le critère sur lequel ils basent ce jugement, c'est-à-dire la tradition. Esdras Minville représente le type même du traditionnaliste dans le monde de l'esprit. Et le néo-nationalisme paraît une catégorie presque aussi problématique que le «transitionalisme» car le nationalisme qui tourne le dos à la tradition se nie lui-même. L'étude de son œuvre immense et riche nous permet de partager la claire conscience que Minville avait de ces vérités fondamentales.

La notion de traditionalisme devrait être retenue pour l'histoire intellectuelle du Québec. Elle jette une lumière vive sur la droite nationaliste canadienne-française. Mais il faut respecter trois conditions si l'on veut lui faire rendre toute sa fécondité. D'abord on ne doit pas l'opposer à la modernisation, mais à la modernité. Elle ne se révèle pas réfractaire à la modernisation sociale, économique et technique car elle n'est pas une crispation sur les formes sociales et les situations matérielles surannées. Elle se hérisse volontiers cependant devant la modernité comme état d'esprit (individualisme exacerbé, confinement dans le présent ou projection exclusive dans l'avenir, anarchisme intellectuel et moral, rationalisme intransigeant, révolte contre la transcendance, méfiance à l'égard de la nation)[94]. Ensuite, il ne faut pas s'en tenir à une définition négative du traditionalisme. Si le traditionalisme pousse à dire non à ce qui n'est pas la tradition, il invite à explorer la tradition, à vivre

92. On comprend mal pourquoi Groulx n'appartiendrait pas à cette tendance plutôt qu'au traditionalisme, du moins tels que les définit Dion.

93. Léon Dion, p. 316.

94. Rationalisme, naturalisme, libéralisme, étatisme, «ces courants d'idées, écrit Minville en 1950, qui sont à l'origine de la pensée moderne ont ceci de commun qu'ils procèdent tous d'un même refus de Dieu, du rejet de son autorité sur l'homme et qu'ils aboutissent tous, par l'élan de leur logique interne, à une conception toute matérialiste de l'homme et de sa destinée. [...] ils ont créé le climat spirituel propice à l'éclosion des totalitarismes qui ont déchaîné la dernière guerre» (*OC*, 5: 281).

de son esprit, à l'épanouir, à y trouver la clef du bonheur et de l'accomplissement personnel et collectif. Le traditionalisme est une recherche[95]. La recherche d'une modernisation sans modernité. Enfin, il est indispensable d'orienter l'analyse vers la tradition de référence. Par définition, chaque expérience nationale produit un type particulier de traditionalisme. Le traditionalisme anglo-saxon s'appuie sur les libertés parlementaires. Edmund Burke, mort en 1797, en est une grande figure. Le traditionalisme français rejette ou subit le parlementarisme, qu'il associe à la Révolution. Ses maîtres, Joseph de Maistre et Louis de Bonald, décédés respectivement en 1821 et en 1840, ont inspiré de nombreux disciples, dont Frédéric Le Play et Charles Maurras. En effet, le traditionalisme, quel qu'il soit, évolue, se renouvelant de l'intérieur pour comprendre et redresser la marche du siècle. C'est un travail sur soi, nécessaire et périlleux, toujours à reprendre, le contraire d'une veillée au corps. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, Minville observait à cet égard: «Il s'agit aujourd'hui de corriger les mauvais effets d'une fidélité culturelle qui, faute de s'interpréter elle-même avec suffisamment de rigueur en regard des faits ou, mieux peut-être, d'interpréter plus justement le milieu dans lequel elle s'affirme en regard de ses propres exigences, a compromis l'une des conditions de sa pérennité[96].»

Le traditionalisme canadien-français dessine une configuration originale, qui attend l'analyste et à laquelle l'œuvre de Minville offre une excellente introduction. Ce traditionalisme a grandi au carrefour de trois influences: la française, la britannique et l'américaine, cette dernière incluant l'états-unienne sans s'y limiter puisqu'il y a les Amériques et que l'une d'entre elles parle français. On aurait grand tort de

95. Je suis frappé du fait que la recherche sur le conservatisme fait généralement dépendre sa légitimité d'un parti pris d'extériorité par rapport à la doctrine étudiée. Dans le cas du marxisme, du féminisme ou de l'idée démocratique, la position inverse est généralement admise. Analyser ces courants idéologiques en dehors de l'orthodoxie qu'ils commandent frappe l'exercice d'un vice rédhibitoire. Pourtant le traditionalisme a besoin de la sagesse de l'histoire pour préserver ses chances de pertinence. J'emploie ici le mot *traditionalisme* dans le sens absolu. Toute reconnaissance d'une tradition n'est pas traditionalisme. «Il ne suffit pas qu'une idée soit traditionnelle pour qu'elle soit valable. Il y a une tradition hérétique comme il y a une tradition orthodoxe, une tradition révolutionnaire comme il y a une tradition de l'ordre, une tradition romantique comme il y a une tradition classique, et, pour se justifier, toutes invoquent également des arguments tirés de l'histoire. Mais on l'a maintes fois montré: le vrai traditionalisme est celui qui retient du passé ce qui se traduit par un *plus* et rejette ce qui se traduit par un *moins*» (Henri Massis, *Les Idées restent*, Lyon, Lardanchet, 1943, p. 90).

96. *OC*, 11: 482.

croire que le traditionalisme est une fermeture à l'étranger; il propose plutôt un mode d'emploi des apports étrangers. Minville écrivait en 1945: «L'étranger ne nous fournira ni solution ni recette. Nous pouvons, nous devons même l'observer, lui emprunter certaines techniques et méthodes de travail — à la condition que ces emprunts n'aillent pas jusqu'à forcer l'adaptation de l'homme, donc à la condition de les repenser nous-mêmes en fonction de notre personnalité, de nos besoins et de nos moyens[97].» L'attitude, nuancée, du traditionalisme canadien-français envers le parlementarisme et la démocratie illustre à merveille sa complexité. L'ordre qu'il définit est profondément marqué par cette attitude. Or, précisément, la responsabilité de l'historien est de mettre au jour cet ordre rêvé et de le rapporter à l'ordre vécu[98]. La prose de Minville est ici aussi riche d'enseignements. C'est en quelque sorte une méditation sur l'ordre. Il lui apparaissait encore en 1960 que l'une des tâches fondamentales de la société contemporaine était de se situer par rapport à une option qui, «sur le plan de la pensée, porte sur la conception même de l'ordre[99]». Cet ordre rêvé doit s'incarner dans un ordre vécu, que Minville identifie en 1950 comme «un aménagement de la société tel que chaque individu puisse, par le libre exercice de ses droits et le plein accomplissement de ses devoirs, jouir lui-même et contribuer à faire bénéficier les autres de tous les biens nécessaires à la réalisation de la destinée humaine[100]». Ce qui renvoie à la doctrine sociale de l'Église et à la notion de bien commun — spirituel et matériel — qui est en comme le cœur.

Épilogue

En page quatre de couverture de ses *Œuvres complètes*, l'éditeur, François-Albert Angers, a reproduit, à partir du tome cinq, une photographie de Minville qui peint l'homme dans sa vérité: finesse et douceur des traits, ébauche de sourire à la fois sérieux et narquois, mais solidité

97. *OC*, 11: 482.

98. L'ordre rêvé se donne volontiers à voir dans les écrits de pédagogie et de philosophie de l'éducation. Parmi bien d'autres pages, le lecteur pourra lire une conférence donnée par Minville à Saint-Hyacinthe, en 1946 et intitulée «Éducation nationale et sociale», Semaines sociales du Canada, *La Jeunesse. Compte rendu des cours et conférences*, Montréal, Secrétariat des Semaines sociales du Canada, École sociale populaire, p. 249-274.

99. *OC*, 11: 463.

100. *OC*, 10: 263.

du nez plutôt long, quelque peu bourbonien, aux narines sensuelles qui contrastent avec la minceur des lèvres, et surtout intensité du regard, de ces yeux cerclés de bistre, où semble avoir reflué une passion qu'on aurait crue tout à fait domptée à en juger par la sérénité un peu triste du visage. Car, j'en suis persuadé, ce large front a abrité bien des tempêtes, que ne laisse pas soupçonner un style le plus souvent didactique, mais que trahissent à l'occasion l'ironie, l'impétuosité, des fulgurances. Quand je contemple ce portrait, il me semble que je devine mieux, que je comprends la longue souffrance que fut la retraite de Minville, en proie à la maladie de Parkinson qui minait son corps et son monde intérieur, et spectateur impuissant, comme emmuré, du naufrage de la civilisation canadienne-française. Son nationalisme avait eu pour seule fin de la consolider par la maîtrise de l'économie en même temps que par l'édification d'un État vraiment national, et de l'épanouir selon les deux lignes maîtresses dessinées par ses origines: la religion catholique et la culture française. Il lui fallait bien en convenir: l'ordre canadien-français n'avait pu résister à la terrible pression de la modernité matérialiste et américaine. Pourquoi le renouvellement dans la continuité avait-il été pour cet ordre une tâche trop haute? Peut-être dépassait-elle tout simplement l'humaine force? Peut-être aussi faut-il accuser l'âme? «Qu'est-ce qu'un ordre qu'aucun enthousiasme ne vient plus animer?» La question est de Maurice Barrès, à la dernière page de *la Colline inspirée*.

Non seulement Minville a-t-il joué dans l'histoire des idées au Canada français un rôle capital, mais encore il a exercé sur l'historiographie une influence que d'ordinaire l'on soupçonne à peine[101]. Jean Lamarre la relève à propos de l'interprétation de Maurice Séguin mais en mesurant trop chichement à Minville son mérite[102]. Avant Séguin, Minville avait souligné le rôle déterminant de la Conquête, son influence sur l'économie des Canadiens français et même sur la concep-

101. Le présent article ne peut aborder tous les aspects de l'activité multiforme de Minville. Ainsi l'espace interdit de rappeler son engagement dans le scoutisme, engagement qui obéit aux mêmes principes nationaux et religieux (*cf. OC*, 9: 151-156, 449-473). Pierre Savard a bien montré la problématique que représentait pour les contemporains l'intégration du scoutisme, anglo-protestant d'origine, dans le réseau des œuvres catholiques canadiennes-françaises pour la jeunesse («L'implantation du scoutisme au Canada français», *Les Cahiers des Dix*, n° 43, 1983, p. 207-262.

102. Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Sillery, Septentrion, 1993, p. 121-131 et 136. Cet ouvrage trahit chez son auteur une connaissance assez superficielle de l'œuvre de Minville.

tion qu'ils s'en faisaient. Minville a signé quelques textes de caractère historique, en particulier son *Histoire économique du Canada*, parue chez Beauchemin en 1934. Mais tous ses textes importants témoignent d'une maîtrise de l'histoire étonnante chez un non historien[103]. Sa conception de l'histoire est d'ailleurs exigeante: «voir les faits par le dedans[104]». Déjà en 1934, il savait percer l'écorce des faits. Témoin ce passage sur les conséquences économiques de la conquête et de ses suites, dont la ruine des marchands canadiens et l'obstacle quasi insurmontable qui se dresse devant la nécessaire diversification qu'appelle toute économie nationale viable: «[...] la totalité de la population retourne à la colonisation et à l'exploitation de la terre comme à son seul moyen de subsistance. Durant de longues années, elle n'aura aucun contact avec les affaires; elle sera éloignée des principales sources de richesse, privée des principaux moyens de s'enrichir. Elle est une clientèle qui consomme les produits que ses maîtres lui vendent. De sorte qu'on peut dire que, durant cette longue période d'exclusion, nos gens ont perdu la tradition commerciale. Ils ont grandi dans l'idée que le commerce et les affaires, c'était le métier des autres, et que le leur c'était la culture du sol. Et cela explique, en partie du moins, pourquoi notre peuple a tant tardé à reprendre pieds dans les affaires, et pourquoi il n'est pas encore parvenu à s'en rendre maître[105].» Thème dont l'école historique de Montréal, en particulier Michel Brunet, assurera l'amplification et l'approfondissement. Il faudrait aussi pouvoir citer de larges extraits du *Rapport Tremblay*, surtout le texte capital sur *la Province de Québec et le cas canadien-français*, qui est de Minville, pour établir ses titres d'historien[106]. Henri Massis soutenait que «précédée d'une politique rationnelle, d'une psychologie maintenue dans ses limites propres et vivifiée par une doctrine, l'histoire est un art infiniment précieux, un immense recours pour l'esprit dans la recherche de la vérité[107]». On en trouvera la démonstration éclatante dans l'œuvre de Minville, pourtant économiste et sociologue.

---
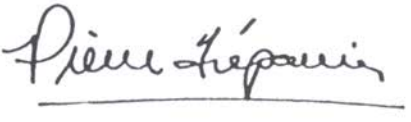
103. Son étude sur *la Législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec*, préparée en 1939 pour la commission Rowell-Sirois, renferme un traitement particulièrement solide de questions historiques très négligées à l'époque. Voir *OC*, 5: 291-444; 8: 61-95, 265-354.
104. *OC*, 10: 282.
105. *OC*, 10: 64-65.
106. *OC*, 12: 31-207.
107. Henri Massis, *Les Idées restent*, p. 92.